



Compte-rendu de la Réunion Publique
du Conseil Municipal du 28 août 2018
à 20 h 30
salle de "La Rotonde"

Présents :

Fathi AÏDLI, Fabrice BAUDEAU, Jean-Paul BEYSSEN, Gabriel BOUISSOU, Yannick CHATELET, Eric CHERDO, Laurent CHERUBIN, Renaud DARDEL, Laure DELOBETTE, Claude DUCERT, Anne FAURES, Henri de FERLUC, Laurent GONZALEZ, Frédéric PERROT, Marc PRIDO, Karine ROVIRA

Absents et excusés :

Sophie AVRIL, Olivier BONNAMY, Séverine CAMES, Anne DELRIEU, Laure FRENDO-ROSSO, Béatrice HONTARREDE, Christine MASOT, Sabrina MIGNONAT

Absents excusés ayant donné procuration :

Jean-Louis ASTOR à Yannick CHATELET

Élodie CAMBOU à Fabrice BAUDEAU

Fanny DOMERGUE à Laurent CHERUBIN

Désignation du Secrétaire de séance :

☛ Yannick CHATELET est désigné Secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance en souhaitant une bonne rentrée à l'ensemble de l'assistance.

Avant de commencer l'examen de l'ordre du jour de la présente séance, M. le Maire donne les quelques informations suivantes :

- Inscriptions sur le portail scolaire : un bug informatique provoque quelques anomalies. L'ensemble des responsables du secteur enfance jeunesse est mobilisé pour que les parents n'aient pas à subir les inconvénients de ce bug.

- Construction d'une nouvelle salle des fêtes : il est précisé que le permis de construire a été déposé le 3 août dernier et est en cours d'instruction.

- Accueil de grands passages de nomades : un bilan chiffré sera fourni lors de la séance du conseil municipal du 8 septembre prochain après la fin de la convention qui lie la commune et le SICOVAL.

L'ordre du jour de la séance est alors abordé.

I. Approbation du PV du Conseil Municipal précédent

1/ Approbation du PV du 03.07.2018

Approbation à l'unanimité.

II. Administration Générale

2/ Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du Sicoval sur le transfert de la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Approbation à l'unanimité.

M. le Maire précise alors que des détails seront fournis sur les montants indiqués une fois que MANEO aura communiqué les éléments de calcul au SICOVAL.

Par ailleurs, M. le Maire fait un rapide bilan du fonctionnement de l'aire de grands passages pour 2018 et précise que le Préfet sera interpellé (voire le Ministre) en cas de non application de la réglementation par les services de l'État pour les cas d'occupations illicites.

III. Ressources Humaines

3/ AEL: Renouvellement de la mise à disposition d'un agent communal auprès de l'Association Éducative de LABEGE- Année scolaire 2018-2019

Approbation à l'unanimité.

IV. Informatique

4/ Convention de mise à disposition de la plateforme de télétransmission des actes par le Sicoval

Approbation à l'unanimité.

V. Marchés Publics

5/ Avenants pour les travaux de construction de l'extension de la mairie et l'aménagement intérieur du rez de chaussée de l'existant.

Approbation à l'unanimité.

Des explications sont alors données sur la reprise de fin du chantier de l'extension et du réaménagement de la mairie.

VI. Urbanisme

6/ Avenant N° 1 à la Convention relative au Projet Urbain Partenarial (PUP) avec le groupe Promomidi dans le cadre d'une opération de construction et d'aménagement Chemin de la Payssière

Approbation par 16 voix favorables et 3 abstentions.

VII. Voirie

7/ Extension éclairage public au piétonnier Chemin du Val et Chemin de la Plaine

Approbation à l'unanimité.

VIII. Vie associative

8/ Convention de partenariat avec le club de foot

Approbation par 18 voix favorables et 1 abstention, sous réserve joindre en annexe de la délibération le montant estimatif des prestations échangées entre les deux entités.

IX. Marchés, travaux et service en délégation

Le conseil municipal prend acte des engagements effectués en délégation selon la liste communiquée dans le dossier de la présente séance.

L'ordre du jour ayant été abordé, M. le Maire passe la parole au conseil municipal.

- Maison Salvan : il sera communiqué un bilan des subventions obtenues à la suite des demandes votées en conseil municipal.

- Commissions thématiques du SICOVAL : il est rappelé que l'ensemble des élus

communaux a été destinataire de propositions auxquelles chacun peut répondre.

Aucune autre question n'émanant du conseil municipal, M. le Maire donne la parole au public : aucune question n'est posée par le public.

La séance est levée à 22h00.